

## . Comptes rendus

---

### La Constitution belge révisée. Annales de Droit, tome XXXII/1972.

Quinze mois après le vote par les assemblées constituantes des dispositions qui ont bouleversé notre droit public et quelques mois après la promulgation des lois appelées à assurer l'exécution des articles révisés, le Comité de rédaction des Annales de Droit a eu l'heureuse idée de publier une série d'études que des professeurs et assistants de la Faculté de droit de l'Université de Louvain ont consacrées à la réforme de nos institutions.

En bonne logique, il importait d'examiner d'abord comment le constituant a exercé ses pouvoirs.

Eminent spécialiste de la légistique constitutionnelle, Jean Masquelin parcourt les étapes de la dernière révision et rapporte la procédure suivie en fait aux règles tracées à l'article 131. Que les articles 1<sup>er</sup>, alinéa 4, 59<sup>bis</sup> et 107<sup>quater</sup> ne trouvent pas de répondant dans les déclarations parues au *Moniteur belge* du 2 mars 1968 n'est pas sérieusement contestable et a été concédé aux cours de travaux préparatoires par des parlementaires acquis aux réformes proposées. « Sans doute » écrit J. Masquelin, « l'opinion a été émise que la volonté populaire qui s'est manifestée en 1968... autorisait le constituant à donner aux déclarations de révision qui les ont précédées une interprétation extensive ; il n'en restera pas moins qu'entre une interprétation extensive et un dépassement de pouvoir, il est une marge et que le constituant n'a pas hésité à la franchir... Peut-être l'adage antique *Salus patriae suprema lex* se profilait-il derrière les expédients de procédure et les exercices de corde raide... » Comment dans ce cas, le constitutionnaliste n'opinerait-il pas que mieux vaut le reconnaître franchement ?

Philippe Maystadt analyse excellemment le statut des communautés culturelles et aborde celui des régions. Il souligne que le constituant a affranchi les communautés culturelles des contrôles de tutelle et des contrôles juridictionnels proprement dits, mais qu'il assigne deux limitations majeures à leur autonomie : elles ne disposent pas du pouvoir fiscal et elles n'ont pas d'exécutif propre.

Faut-il dire « que les organes régionaux ne pourront disposer que d'un pouvoir réglementaire ? » L'auteur note que l'accord politique de gouvernement annexé à la déclaration gouvernementale du 25 janvier 1972, propose une distinction entre les matières qui « en vertu d'une loi de délégation » relèvent exclusivement de la compétence des organes régionaux et pour lesquelles ceux-ci disposent du pouvoir *normatif*, et d'autre part les matières qui sont de la compétence concurrente du pouvoir central et des organes régionaux et « qui font l'objet d'une *réglementation* complémentaire au plan des régions ».

D'autre part, l'accord gouvernemental dispose que l'article 107 de la Constitution sera applicable aux « ordonnances » prises par les organes régionaux.

P. Maystadt avoue sa perplexité. D'autres que lui la partageront. Qu'est-ce qu'un pouvoir normatif ? Les règlements communaux, les arrêtés royaux à portée générale, les décrets des conseils culturels, les lois et la Constitution elle-même participent de l'exercice de la fonction normative. L'applicabilité de l'article 107 à décisions normatives implique d'ailleurs que la disposition concernée est subordonnée à la loi ou au décret et n'est donc pas une loi. A vrai dire, l'équivoque est entière.

L'article 107<sup>quater</sup> est une équation aux multiples inconnues. Que nous apprend le texte sinon que les organes des régions devraient être composés de mandataires élus, que les matières qui font l'objet des articles 23 et 59<sup>bis</sup> seront exclues de leur compétence et que les lois d'exécution devront être votées à une majorité spéciale renforcée ? Assurément l'article a ouvert la voie à la réforme régionale et nos institutions ne sont plus ce qu'elles étaient avant 1970. Est-ce à dire que, exception faite des réserves expresses ci-dessus rapportées, les pouvoirs du législateur seront illimités et qu'il lui sera loisible d'assurer le pouvoir législatif aux assemblées régionales ? Il est de bonnes raisons pour défendre l'opinion contraire. Le législateur ne se trouve pas face à l'article 107<sup>quater</sup> dans la situation du statuaire dont parle le fabuliste, et qui, armé de son ciseau, se demande si le bloc de marbre qu'il a devant lui sera dieu, table ou cuvette.

Il est de fait que les assemblées constituantes n'ont pu se mettre d'accord que sur ce que l'article 107<sup>quater</sup> exprime. Ses silences sont significatifs et il serait abusif d'en déduire que le constituant a donné carte blanche au législateur. L'article doit être situé dans la perspective des autres dispositions constitutionnelles. Aux termes de l'article 26 de la Constitution, le pouvoir législatif est exercé conjointement par le Roi, la Chambre des représentants et le Sénat. Sans doute, le constituant peut-il déroger à cette règle et c'est ce qu'il a fait à l'article 59<sup>bis</sup>. Qu'il ne l'ait pas fait à l'article 107<sup>quater</sup> paraît d'autant plus décisif qu'un amendement tendant à accorder aux assemblées régionales le pouvoir de prendre des dispositions ayant force de loi, a été rejeté au Parlement.

En prenant soin de la citer dans le courant de la trop lente évolution de nos institutions locales, Robert Andersen expose avec clarté la matière complexe des fusions, des agglomérations et des fédérations de communes. Fondées sur des assises territoriales qui remontent, au-delà du temps des diligences, l'organisation municipale belge était en retard d'un demi-siècle au moins sur la réalité sociologique qu'elle prétendait régir. Il nous a fallu le temps pour nous en rendre compte et, faute de l'avoir fait, nous avons, tout en maintenant les pompes traditionnelles, mis en péril les libertés locales. Tumultueusement honnie, la loi du 14 février 1961 avait marqué un premier et sérieux effort ouvrant la voie à la réforme que l'article 108<sup>bis</sup> a rendu possible et que la loi du 26 juillet 1971 a réalisée. Robert Andersen souligne au passage, avec raison, que l'assainissement eût pu se faire sans révision. L'intervention du constituant aura du moins l'avantage de faire justice, sans discussion possible, d'objections infondées masquant avec peine le souci inavoué de laisser les choses en état.

Pierre Maroy qui a raison de souligner que la matière est nouvelle et qu'il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver, a débroussaillé le statut spécial de

Bruxelles et de son agglomération. « Les institutions que le constituant et le législateur ont données à Bruxelles » écrit-il, « ne s'inspirent plus essentiellement du souci de garantir les droits du citoyen mais du désir de mettre les deux langues et les deux cultures sur pied d'égalité non seulement en droit mais aussi, dans toute la mesure du possible, en fait ».

En conclusion, il affirme que « chaque citoyen a le droit de parler sa langue et que l'administration ne pourrait être organisée en tenant pour négligeable la présence d'une minorité ».

« Il faut évidemment », poursuit-il, « évoluer avec son temps. Il serait absurde de nier l'existence de problèmes communautaires pour s'en tenir aux exigences d'une constitution du temps de Louis Philippe ». Evoquant le « profond malaise qui règne à Bruxelles » l'auteur se demande « si l'on n'a pas dépassé le point d'équilibre. »

Pierre Maroy, parce qu'il est bon juriste, s'exprime sur les modes interrogatif et optatif. Il sait que l'article 23 de la Constitution a donné au législateur le pouvoir de régler l'emploi des langues pour les actes des autorités publiques et les affaires judiciaires et qu'il n'accorde pas au citoyen le droit d'être administré et jugé dans la langue de son choix. Aussi, les lois des 28 juin 1932, 15 juin 1935 et 2 août 1963 ont-elles pu appliquer les principes de territorialité sans offenser la Constitution ni d'ailleurs, si l'on en croit la Cour de Strasbourg, la Convention européenne des Droits de l'Homme. En prenant cette position, le législateur s'est principalement affirmé tant au nord qu'au sud du pays, refus sous-tendu, aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, par la volonté farouche d'écarter toute atteinte à ce qu'il est convenu d'appeler l'intégrité linguistique des communautés.

Qu'on le veuille ou non, le problème des langues se pose avant tout sur le plan des questions communautaires. Ne pas en convenir, c'est s'attarder à l'époque de la monarchie de juillet, c'est faire fi d'un conseil judicieux, celui d'évoluer avec son temps.

La remarquable étude de Francis Delperee a pour thème la Constitution et la règle de droit. Elle examine les conditions de la coexistence des anciennes et des nouvelles formes de la fonction normative et se propose d'établir l'ordre de leurs rapports. Se recommande-t-il de qualifier des lois à majorité spéciale prises en vertu des articles 1<sup>er</sup>, §§ 4 et 5, 3<sup>bis</sup>, 59<sup>bis</sup> et 107<sup>quater</sup>, de lois constitutionnelles ? L'auteur estime à juste titre que l'amphibologie du terme le rend impropre à l'usage.

La loi votée à la majorité qualifiée n'a pas en effet l'autorité de la loi constitutionnelle pour la bonne raison qu'elle est l'œuvre du législateur, lequel est un pouvoir constitué.

Quelle est la nature du décret ?

Pour F. Delperee il n'y a pas plus de gradation entre le décret et la loi qu'il n'y en a entre la loi votée à la majorité simple et la loi votée à une majorité qualifiée. Ce qui est exact, étant entendu évidemment qu'en vertu du principe qui trouve son application dans la théorie de l'acte contraire, le législateur ne peut défaire à la majorité simple ce qu'en exécution d'une disposition constitutionnelle il a réglé à une majorité qualifiée. Le décret est donc une loi mais une loi limitée dans son objet et dans son aire d'application. Que le décret n'émane pas de l'action conjointe des trois branches du pouvoir législatif ne fait pas obstacle à ce qu'il soit revêtu du caractère de la loi. L'article 59<sup>bis</sup> a en effet dérogé à l'article 26 et l'article 107 est inapplicable au décret comme

il est inapplicable à la loi. Le critère que constitue le pouvoir du juge vis-à-vis d'une disposition normative est décisif et a été tenu pour tel par le constituant. Il importe peu, à mon avis, que l'incompétence du juge à connaître de la conformité du décret à une norme supérieure soit la cause ou l'effet du caractère législatif de l'acte normatif envisagé.

F. Delperee souligne à bon droit la nature spéciale de la mission de la section des conflits. Sa tâche est de sauvegarder les règles qui régissent les compétences normatives du législateur et des conseils culturels. La section ne peut être assimilée à une Cour constitutionnelle. Les conflits qu'elle est appelée à résoudre sous l'autorité du Parlement ne portent pas sur l'existence de droits subjectifs, mais surgissent sur le plan normatif, dans l'ordre des rapports entre les organes auxquels le constituant a accordé, en tout ou en partie, l'exercice du pouvoir législatif.

Il faut, je pense, concevoir sa tâche comme un prolongement et une extension de celle de la section de législation.

En l'accomplissant, la section des conflits apparaît — selon l'heureuse expression de l'auteur — comme un conseil collatéral des Chambres législatives.

L'étude que Christian Daubie consacre aux techniques de protection des minorités porte en exergue le témoignage d'Alexis de Tocqueville qui tenait « pour impie et détestable cette maxime qu'en matière de gouvernement, la majorité d'un peuple a le droit de tout faire ». Le grand penseur affirmait la vérité première qui est à la base même de l'Etat de droit. Vérité première mais un peu courte, car encore faut-il aviser aux voies et moyens susceptibles de concilier le pouvoir des majoritaires avec les droits des minoritaires. C. Daubie analyse les solutions que le constituant de 1970 a voulu donner à ce grand problème : la parité au sein du gouvernement, la garantie parlementaire contre la « minorisation », les majorités spéciales, les moyens d'assurer la non-discrimination des minorités idéologiques et philosophiques, le pacte culturel. A propos de la sonnette d'alarme l'auteur se rallie à l'opinion de P. Wigny qui constate qu'il est de nombreuses affaires communes qui n'opposent pas en bloc les Flamands et les Wallons, que partant il importe de ne pas institutionnaliser artificiellement des oppositions qui n'existent pas et que mieux vaut le système de la procédure instaurée par l'article 38<sup>bis</sup>. C. Daubie conclut avec sagesse que « toutes les techniques de protection ne valent que par l'esprit sous-jacent à leur mise en œuvre » et que l'équilibre ne sera atteint que si la majorité et la minorité jouent loyalement le jeu constitutionnel.

Michel Wolf met en lumière la portée des articles 49, 56<sup>ter</sup>, 70 et 91<sup>bis</sup> de la Constitution.

J. Verhoeven soupèse avec soin chacun des mots que le constituant a employés pour rédiger l'article 25<sup>bis</sup>. Cet article est d'une facture remarquable. On ne peut en dire autant hélas de toutes les autres dispositions que le constituant a ajoutées à la loi fondamentale.

Quant à l'article 68 dont la révision n'a pu être menée à bien, l'auteur déplore que la commission du Sénat ait « singulièrement émasculé » le projet du gouvernement qui s'était inspiré de la rédaction adoptée par le comité de rédaction du colloque Bruxelles-Louvain en mai 1965.

Les collaborateurs du numéro spécial des Annales de Droit ont brillamment réussi une entreprise difficile. Leur tâche était ingrate car l'œuvre du constituant est grevée des servitudes que la volonté d'aboutir à des solutions de

compromis a parfois imposées. Et puis le lourd appareil des travaux préparatoires est déconcertant. Dans quelle mesure l'interprète est-il fondé à se prévaloir d'eux ? La question appelle un examen approfondi et je me borne à la poser. A première vue j'incline à croire que les références aux discussions parlementaires ne doivent être maniées qu'avec prudence et qu'il est à peine exagéré de soutenir qu'elles ne sont convaincantes absolument que là où par vote les chambres ou l'une d'elle ont écarté telle ou telle interprétation du texte. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, le rejet de l'amendement tendant à rendre — dans le sens constitutionnel du mot — les ministres responsables devant les conseils culturels exclut en bonne logique interprétative toute discussion sur la question. Aucune déclaration parlementaire même si elle émane d'un ministre n'a cette portée : le débat reste possible.

Le Professeur De Visscher se demande dans son alerte et pénétrant avant-propos, si les lecteurs ne s'étonneront pas de ne pas trouver dans l'ensemble des travaux qu'il présente une étude consacrée à la typologie du régime de la récente révision.

Je le rassurerais volontiers sur ce point s'il ne prenait lui-même le souci de le faire. L'article 107<sup>quater</sup> n'est en soi pas beaucoup plus qu'une déclaration d'intention et l'ensemble des dispositions constitutionnelles surajoutées au texte de 1831 ont de quoi dérouter l'analyste qui cherche à s'orienter d'après les données que le droit constitutionnel comparé peut lui fournir. Qualifier nos institutions nouvelles, c'est en somme les situer par rapport aux structures fédérales.

Le fédéralisme est — comme le socialisme — l'enveloppe où les gouvernants mettent, selon leurs convenances ou les nécessités de l'heure, ce qu'il leur plaît ou ce qui leur est possible d'y mettre ou d'en omettre. Même dans les pays où le fédéralisme peut se réclamer d'une expérience vécue il n'est plus que l'ombre de ce qu'il a été au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les autres pays qui se réclament de cette forme de gouvernement, le jeu centripète que les exigences de la civilisation industrielle ou celles du décollage économique postulent, rompt les fragiles barrières constitutionnelles qui sur le papier devaient contenir les pouvoirs de l'autorité centrale. Les solutions que nous avons entendu donner à nos problèmes communautaires sont à nulles autres pareilles car nos difficultés elles-mêmes ne se retrouvent nulle part ailleurs. La spécificité de nos solutions est tributaire de la spécificité de nos problèmes. Alors pourquoi chercher ailleurs de vains alibis ? Je suis convaincu qu'ils compliquent plus qu'ils ne facilitent la découverte des moyens qui mettront fin à nos embarras.

*André Mast.*



**Jules JEANNENEY. Journal politique. Septembre 1939-juillet 1942.**

Edition établie, présentée et annotée par Jean-Noël Jeanneney.  
Paris, Armand Colin, 1972.

Il est fréquent que les hommes politiques qui ont joué, ou croient avoir joué, un certain rôle, publient leurs Mémoires. Il est normal que ceux-ci soient apologétiques, oublient certains faits, redressent ou expliquent certaines affirmations antérieures démenties par les faits. Le Mémorial de Sainte-Hélène est, à cet égard, un modèle du genre. Il revient à l'historien de démêler les échecs toujours confus du vrai presque vrai et du faux pas tout à fait faux.

C'est dire à quel point il est rare de voir publier intégralement le journal politique d'un homme qui a occupé, pendant des décennies, la très haute fonction de Président du Sénat français, sans qu'aucune piété filiale, qui eût été légitime dans le chef de son petit-fils, y introduise la moindre rectification.

L'homme est le type même du vieux républicain, laïque et jacobin, entré en politique comme on entre en religion. Rigide, austère, indépendant, comme on pouvait l'être autrefois. Juriste comme on ne l'est plus. Ses fonctions le mettent au courant de tout ce qui se dit, se prépare et se trame. Il note tout, sans éclat, minutieusement, et en apparence calmement. Son témoignage a « la couleur vive, la vérité de l'immédiat. Ses attitudes, ses choix sont ceux de l'instant... Ses jugements sur les hommes sont purs de toute reconversion ultérieure ». Ils sont le plus souvent sévères. Comment pourrait-il en être autrement ? Le monde politique et militaire français y apparaît dans sa pitoyable nudité, dans son incroyable médiocrité. Un panier de crabes quand ce n'est pas un nœud de vipères.

A quelques exceptions près, bien sûr, dont il n'est pas sûr qu'elles soient toujours le fruit d'un courage réfléchi ou d'une vue lucide des choses. En fait, dès les premières pages du journal apparaissent, en filigrane, et la débâcle de 40 et Vichy. Le spectacle n'est pas beau. Il est même profondément déprimant. Car ce qui grouillera autour du Maréchal participe du même état d'esprit.

Les innombrables Notes établies par Jean-Noël Jeanneney, avec un soin, une précision et une sobriété extrêmes, des Annexes importantes, un très copieux Index font, de cet ouvrage, un modèle du genre.

L.M.



**Jean ROHR, La Suisse contemporaine. Société et vie politique. Paris, Armand Colin, 1972, 349 pages. (Collection U2 N° 192).**

Cet ouvrage comble une lacune dans la bibliographie du sujet en offrant sous une forme pratique une excellente synthèse de la vie politique suisse. Sans doute l'auteur a-t-il dû parfois se contenter d'effleurer tel ou tel problème (intégration européenne, politique étrangère, etc.), mais l'ensemble est une introduction de qualité à l'étude d'un pays dont il est juste, quoique paradoxal, de dire qu'il est superficiellement connu (la faute n'en incombe-t-elle pas en grande partie aux Suisses eux-mêmes qui aiment encore trop se voir et se montrer à travers toute une imagerie d'Epinal ?). L'ouvrage étant destiné en premier lieu aux étudiants d'histoire, de droit public et de science politique, on comprend que l'auteur n'ait pas craint de donner des chiffres et des détails parfois fastidieux. Cet aspect un peu austère ne devrait cependant pas décourager un public beaucoup plus large de faire son profit de ce dossier à la fois précis, concis et sans équivalent.

Jean Rohr nous place d'emblée au cœur du sujet en intitulant son premier chapitre : De la Suisse mythique au malaise helvétique. Ce malaise bien réel, qui n'est pas encore le symptôme d'une crise sérieuse, mais qui n'est déjà plus une simple fantaisie de nantis, résulte de la rapide mutation politique, économique et sociale du pays, laquelle n'a pas été suivie d'une évolution comparable des esprits, d'où un décalage sensible entre les problèmes qu'il conviendrait de résoudre (par exemple : main-d'œuvre étrangère, bon usage de la prospérité, finalité de la neutralité) et les mentalités qui s'y emploient. D'autres pays

souffrent d'un mal semblable, mais la Suisse s'en accommode moins bien car elle s'est habituée à passer pour une société harmonieuse et privilégiée, un peuple heureux sinon sans histoire, une sorte de mythe intangible qui soutient sa volonté d'indépendance et d'originalité. Tout cela change plus vite et plus radicalement qu'elle ne le souhaite.

Jusqu'ici la Suisse a pu se payer le luxe de ne pas se poser les problèmes qu'elle se sait incapable de résoudre. Ce pragmatisme pour ne pas dire cet empirisme, dont Jean Rohr montre bien le rôle essentiel dans le fonctionnement de ses institutions, lui ont longtemps permis de s'adapter aux circonstances avec beaucoup de souplesse et même de tirer profit de ses faiblesses. Il arrive que cela ne suffise plus, par exemple dans le domaine de la « surpopulation étrangère », où il a fallu, pour prendre des mesures d'ailleurs purement défensives et donc insatisfaisantes à long terme, attendre la poussée d'un mouvement réactionnaire qu'on a cru discréditer — le pragmatisme confinait ici à l'opportunisme — en l'accusant de xénophobie. L'affaire jurassienne, l'objection de conscience, les relations internationales, etc. sont d'autres illustrations de ce défaut de perspectives et d'imagination, à l'opposé des « solutions révolutionnaires » que préconisait naguère le professeur Freymond.

Les chapitres que Jean Rohr consacre aux partis politiques et aux institutions sont essentiels pour comprendre le fonctionnement réel et les contradictions de la démocratie helvétique. L'image la plus raffinée de la complexité suisse, le lecteur la trouvera dans les chapitres sur le fédéralisme. C'est toute l'importante question du partage des compétences et des ressources, la recherche difficile des meilleurs niveaux de décision et d'exécution, et leur coordination. Nul ne s'étonnera que cet équilibre mouvant ait inspiré à Denis de Rougemont sa profonde réflexion sur le régionalisme, encore qu'entre les deux on mesurera vite la distance qui sépare la réalité de l'utopie.

De nombreux textes et documents, ainsi qu'une très bonne bibliographie complètent chacun des chapitres de cet utile dossier.

*Michel Brelaz.*



**Roland RUFFIEUX, Heinz MESMER, André LASSERRE, Rudolf NATSCHE.** *La démocratie référendaire en Suisse au XX<sup>e</sup> siècle.* Tome I: Analyse de cas. Die schweizerische Referendumdemokratie in XX.Jahrhundert. Band I: Analyse einzelner Fälle. Collection : Etudes et Recherches d'Histoire contemporaine - Série politique 3. Fribourg, Editions Universitaires, 1972, 410 p.

Cet ouvrage, fruit d'une recherche menée en équipe, est également lié à la volonté de contribuer au développement de la science politique en Suisse. Jusqu'à une date récente, en effet, les méthodes d'analyse politologiques n'avaient guère été appliquées au proche passé de la Suisse, ni surtout à ses institutions les plus caractéristiques, telles que l'initiative et le referendum. C'est désormais chose faite avec cette étude dont le premier tome analyse quatre grandes séries de consultations, sur la base des archives officielles et même privées (ouvertes pour la circonstance) et d'une large documentation. Un second tome, actuellement en préparation, reprendra l'analyse du tome décisionnel.

L'échantillon, choisi de manière à donner une image représentative des grands domaines de la politique helvétique, comprend l'entrée de la Suisse



dans la Société des Nations pour la politique étrangère ; l'introduction de la représentation proportionnelle pour la réforme des institutions ; l'établissement d'un régime définitif touchant le ravitaillement du pays en céréales, pour la politique économique, et l'institution d'une assurance vieillesse et survivants dans le domaine de la politique sociale. Il couvre une période assez large de part et d'autre de l'entre-deux-guerres, soulignant la lenteur de l'évolution politique en Suisse. Mais il illustre particulièrement le climat des années troubles que la Suisse a connues en 1918 et 1939. En effet, les luttes politiques autour des projets se situent non seulement au niveau du parlement et de l'opinion, comme on a eu trop tendance à le croire, mais également au sein du gouvernement, de l'administration, des partis et des groupes.

La présentation des cas est précédée d'une introduction méthodologique où, après avoir rappelé les positions de la science juridique et des historiens sur les institutions de démocratie semi-directe, l'auteur principal suggère l'utilité qu'il y a de les étudier par des approches nouvelles, ainsi celle du « decision making process ».

L'ouvrage s'adresse à des spécialistes de science politique, d'histoire contemporaine et de droit public, mais également à tous ceux qui s'intéressent au passé récent de la Suisse.



**H.J. HUMMEL. Probleme der Mehrebenenanalyse.** Collection : Studienskripten zur Soziologie. Forschungsinstitut für Soziologie der Universität zu Köln. Stuttgart, B.G. Teubner, 1972, 149 p., bibliographie



**K. ALLERBECK. Datenverarbeitung in der empirischen Sozialforschung. Ein Einführung für Nichtprogrammierer.** Collection : Studienskripten zur Soziologie. Zentralarchiv für empirische Sozialforschung der Universität zu Köln. Stuttgart, B.G. Teubner, 1972, 187 p., bibliographie.



**Daniel PAULUS. La création du Comité permanent de l'emploi des Communautés européennes.** Collection : Travaux de l'Institut d'Etudes européennes de l'Université Libre de Bruxelles. Préface de Jean-Victor Louis. Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant, 1972.

Lorsque des problèmes difficiles ne sont pas réglés malgré leur urgence et lorsque les institutions existantes et les textes en vigueur ne paraissent pas suffire à les résoudre, la tentation est grande et l'usage très répandu de créer un instrument nouveau auquel la mission est confiée de dégager les solutions attendues et de les mettre en œuvre. Il est bien rare de voir confier aux organes existants des pouvoirs supplémentaires correspondant aux tâches nouvelles qu'ils doivent affronter.

La conférence de Luxembourg sur les problèmes de l'emploi et la création d'un comité permanent de l'emploi des Communautés européennes illustrent ces constatations.



L'étude du processus qui a conduit à la création de ce comité permet en outre d'éclairer certains des aspects politiques et institutionnels du problème de la représentation et du rôle des groupes d'intérêt au niveau communautaire.

★

**André THIRION, Révolutionnaires sans révolution**, Paris, Editions R. Laffont, (1972).

Du surréalisme au gaullisme en passant par le communisme le plus étroitement orthodoxe et la résistance. Une époque, une société — militants, artistes, essayistes, hommes politiques — étonnamment rendues par un écrivain de grande classe. Des esquisses de la vie parlementaire, partisane, syndicale, cruelles et justes. Trotsky, Thorez, Blum, Doriot, Aragon, Elsa Triolet et bien d'autres, sans fards. Au total, la plus pénétrante, la plus émouvante, la plus intelligente analyse d'une évolution politique (et philosophique) parfaitement désintéressée qu'il m'ait été donné de lire depuis longtemps. Les dernières pages (546 et suivantes) sont d'un grand politiste, lucide et généreux.

*L.M.*

★

**MONSMA S.V. American politics. A systems approach.** New York, Holt, Rinehart, Winston, 1969, 399 pages

La politique aux Etats-Unis n'est pas toujours d'une approche simple pour l'observateur étranger. Le livre de S.V. Monsma a le mérite premier de clarifier bien des données. Il s'agit là d'une bonne introduction au système politique américain. Tous les grands points sont envisagés : d'abord, l'environnement politique, les pouvoirs, le président, le congrès, l'administration, la justice.

Une deuxième partie s'intéresse aux problèmes des élections : l'opinion publique, les partis politiques, les groupes d'intérêts.

L'ouvrage se termine par le texte de la Constitution.

Ecrit dans une langue simple, ce manuel est un excellent premier contact avec la vie politique américaine.

*Jean Beaufays.*

★

**CARR R., BERNSTEIN M., MURPHY W., DANIELSON M. Essentials of American Democracy.** New York, Holt, Rinehart, Winston, 1971, 529 pp.

La vie politique américaine est assez peu connue en Belgique lorsqu'il s'agit de sortir des toutes grandes lignes. Ce « Essentials of American Democracy » est un manuel présentant les institutions américaines avec beaucoup de détails.

Les auteurs montrent la culture politique américaine — et notamment la violence comme trait culturel — puis la naissance de « l'Union plus parfaite ».

Tous les aspects de la vie politique américaine sont décrits. Retenons le chapitre consacré au fédéralisme. L'on y montre bien que la raison majeure de l'emprise grandissante du gouvernement fédéral git dans la supériorité de ses

ressources fiscales. Dans la section consacrée au système des partis, l'on note à juste titre que les partis américains offrent aux électeurs le choix entre divers politiciens, mais rarement la possibilité de décider sur un programme politique spécifique. La partie consacrée au pouvoir judiciaire ne manque pas, non plus, d'intérêt. Une large bibliographie commentée clôt chaque chapitre.

Ce volume est une fort utile introduction à la vie politique américaine.

*Jean Beaufrays.*



**Groupe B.J. Quelle Wallonie ? Quel Socialisme ? Les bases d'un rassemblement des progressistes.** Liège-Bruxelles, Fondation André Renard, Vie ouvrière, 1971, 238 pp.

L'appel du président Collard à un rassemblement des progressistes a soulevé beaucoup d'espoir et puis est tombé en léthargie. Quelques-uns n'ont pas voulu renoncer et le groupe B.J. composé de socialistes et de démocrates-chrétiens a réalisé la synthèse d'un programme commun possible. Le point de départ est que « la Wallonie exige le droit de choisir elle-même les voies de son redressement économique et de susciter pour atteindre cet objectif, une participation populaire. » (page 26). « Une grande partie des aberrations que nous reprochons à la société de consommation viennent de la manipulation du consommateur par l'entreprise capitaliste. » (page 36). « Il se trouve que l'évolution technologique accroît sans cesse le gigantisme des structures... Au centralisme, nous opposerons donc comme doctrine politique, le fédéralisme. » (page 130). « Le rassemblement des progressistes deviendra possible lorsque le projet politique qu'il doit réaliser sera perçu concrètement : sauver la Wallonie du déclin, donner à notre société un nouveau visage, atteler à cette tâche l'ensemble des forces populaires. » (page 231). Ces quelques citations montrent clairement la voie tracée par le groupe B.J. Celui-ci a fait œuvre de pionnier qui se distingue par son caractère réaliste. On ne peut qu'espérer une large diffusion de cette étude neuve et courageuse.

*Jean Beaufrays.*



**BASTIN Jean-François. Le phénomène « Libre Belgique ».** Bruxelles, Éditions Vie ouvrière, 1972, 172 pp.

Il existe en Belgique une sorte de « mythe Libre Belgique ». Laissant de côté le contenu de l'information et les prises de position du journal, c'est à la manière dont la Libre Belgique assure l'information et donne son opinion que l'auteur s'intéresse. J.F. Bastin met en relief les thèmes à travers lesquels l'information est présentée : l'aventure, la maladie, la jeunesse, la faute. Les procédés sont toujours les mêmes. L'auteur montre la technique par laquelle l'on passe de la critique de l'homme à celle de ses idées.

À la lecture de cet ouvrage, il faut bien avouer que l'on reste quelque peu sur sa faim. On nous annonce une étude du « Phénomène Libre Belgique » et au fond seule la façon dont les thèmes sont traduits nous est présentée.

D'autres sujets devraient être abordés pour correspondre au titre — par exemple le choix des informations à diffuser.

Il n'empêche que J.F. Bastin a réalisé une étude originale qui aide à mieux lire « La Libre ». On aurait souhaité plus d'ambition de sa part.

*Jean Beaufays.*



**Idéologies et action militante.** Collection « Semaines sociales wallonnes », 1971, Bruxelles, La vie ouvrière, 1972, 224 pp.

Les Semaines sociales wallonnes ont estimé qu'il était temps de s'interroger sur le changement de ce qui est à la base de l'action militante des organisations de travailleurs et des individus qui sont engagés dans la lutte pour la transformation des structures sociales.

Quelles sont les valeurs qui sous-tendent l'action militante ?

Pour le chrétien se pose en plus la question de la liaison foi-idéologie-action militante. La conclusion de J. Ladrière est que l'idéologie doit guider l'action mais elle ne peut être entièrement élaborée a priori. Elle doit se construire à la lumière des leçons fournies par l'action elle-même. Elle doit être la création collective d'un mouvement. L'idéologie doit interpréter les suggestions de la réalité et préparer les choix convenables (pages 90-91). Comme l'écrit E. Creutz, nous ne pouvons subordonner le politique au social et réduire le politique au rôle de servent du social.

Ce volume est une remarquable analyse du rôle de l'idéologie et de l'action militante du point de vue démocrate-chrétien.

*Jean Beaufays.*



**AGULHON M., NOUSCHI A. La France de 1914 à 1940.** Paris, Nathan, 1971, 190 pp.

Les problèmes qui divisèrent les Français dans l'entre-deux-guerres sont nombreux. Certains furent dramatiques. Les auteurs de ce manuel n'ont pas l'ambition de trancher ces questions. Leur approche est différente : plus modeste, mais plus scientifiquement aussi, ils décrivent les divers points de vue en présence. On regrettera cependant parfois le manque d'originalité, notamment à propos des causes de la première guerre mondiale.

Par contre, il faut créditer les auteurs d'une large attention accordée aux phénomènes économiques et sociaux qui sont bien expliqués. De nombreux tableaux illustrent ces chapitres. Les politiques coloniale et extérieure sont également bien exposées. Les professeurs M. Agulhon et A. Nouschi ont réalisé une entreprise difficile : écrire l'histoire de l'entre-deux-guerres en moins de deux cents pages en n'omettant rien d'important. Et, il faut le signaler, dans une langue souvent fort agréable.

*Jean Beaufays.*



**FOURQUIN G. Le paysan d'occident au Moyen-Age.** Paris, Nathan, 1972, 194 pp.

Cet ouvrage est assez insolite à la fois par le thème et par le contenu. L'histoire, si elle n'est plus celle des rois et des dates ; oubliée encore trop souvent

que le véritable intérêt se situe dans l'homme. La classe rurale, qui formait l'immense majorité jusqu'il n'y a pas si longtemps, a été particulièrement défavorisée dans les travaux scientifiques .

L'auteur étudie la vie professionnelle du paysan pendant mille ans. Cette large fresque — qui ne dédaigne pas le détail — décrit indirectement la situation du paysan comme citoyen. Les extraits de textes d'époque éclairent d'un jour assez vif la hiérarchie paysanne. G. Fourquin s'intéresse au paysan pris plus en tant qu'individu qu'en tant que membre d'une stratification sociale. Au moyen-âge, l'ordre social a été considéré comme un ordre voulu par Dieu. Par la suite, le développement des villes va bouleverser cela.

Ce qui transparait dans cette étude, c'est la misère et la dureté de la vie du paysan au moyen-âge. Ce livre est d'une lecture attachante et enrichissante.

*Jean Beaujays.*

★

**GRITTI J. Morales, idéologies sur la place publique.** Paris, Les Editions ouvrières, 1971, 202 pp.

Toute société a besoin d'oracles et de confesseurs. La nôtre n'échappe pas à ce mouvement. Ce qui est nouveau réside sans doute dans le vecteur qu'ils utilisent : les mass-média, presse écrite, radio. Mais cette « morale » populaire qu'ils répandent est-elle neutre ? J. Gritti a eu l'idée d'étudier l'engagement politique et social des plus connus d'entre eux en France : Morvan Lebesque, Roger Escarpit, Méné Grégoire... Soumettre son problème, son cas à une personne « experte », sinon à un oracle, la faire évoluer en vue d'une solution, est devenu pratique courante à la faveur des moyens de communication sociale (page 139).

D'autre part, des « sages » se penchent sur les grands problèmes et en dix lignes donnent le sens de la solution et définitivement. Le goût de l'absolu des hommes et leur démission personnelle ont là des aliments de choix. Ce que J. Gritti montre est important : à travers des réponses apparemment conciliatrices et personnelles, c'est toute une philosophie qui s'exprime, dont l'impact vient de la répétition quotidienne.

Voilà un livre intéressant sur un sujet inédit.

*Jean Beaujays.*

★

**LACROSSE J., DE BIE P. Emile Bernheim, histoire d'un grand magasin.** Bruxelles, Labor, 1972, 255 pp.

Avec ce dixième titre de la collection « Ceux d'hier et d'aujourd'hui » on quitte résolument la vie politique pour celle des affaires.

Les auteurs retracent l'action de celui qui « fit » l'Innovation.

Ce qui frappe dans cet ouvrage, c'est l'absence de référence au côté social et même politique d'une telle entreprise. Ou bien alors ce sont des affirmations qui frisent la propagande : « Au mouvement de concentration industrielle doit correspondre un mouvement identique dans le secteur de la distribution. Il faut maintenir un équilibre entre les forces de distribution, interpréter les besoins de la consommation, et ceux de la production, sans quoi s'accroîtra encore la tendance selon laquelle les produits ne sont plus créés pour le consommateur mais en fonction des impératifs du fabricant » (pages 187-188). Lorsqu'on con-

naît les méthodes d'approvisionnement et de vente des grands magasins, cela laisse rêveur. Cette biographie est cependant intéressante à plus d'un titre : au-delà de la réussite d'un homme, certains mécanismes commerciaux sont montrés et surtout l'on comprend mieux la démarche d'esprit des dirigeants d'une grande société.

*Jean Beaufays.*

★

**MICHELS R. Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties.** Paris, Flammarion, 1971, 309 pp.

La science politique connaît deux auteurs classiques que tout le monde cite et que bien peu ont lu. Et pourtant, A. de Tocqueville est encore bien privilégié par rapport à R. Michels. Ce dernier a certainement souffert du fait que l'édition française était épuisée depuis des dizaines d'années. Aussi faut-il louer Flammarion d'avoir réédité cet ouvrage de base. Il a bien résisté à l'épreuve du temps. Bien sûr, la méthologie nous paraît peu développée, la documentation parfois étriquée. Et puis, tant d'événements se sont passés depuis 1912.

Il n'empêche, et là se situe la grandeur de ce fondateur de la sociologie politique, que les raisonnements et les faits observés sont toujours d'actualité.

La tendance à l'oligarchie est incurable. « L'individu régulièrement délégué pour une certaine durée finit par prétendre que la délégation constitue sa propriété » (page 45). « Les foules se couchent toujours, et de bon gré, sous le joug d'individus célèbres. » (page 67).

L'analyse de R. Michels, souvent pessimiste, toujours réaliste, mérite une lecture attentive de la part de tous ceux qui s'intéressent à la vie politique.

*Jean Beaufays.*

★

**HOUTART F., ROUSSEAU A. L'Eglise face aux luttes révolutionnaires.** Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1972, 120 pp.

Depuis quelques années, il est devenu traditionnel dans certains milieux de ne plus considérer l'Eglise catholique comme un obstacle à la revendication violente et même de la considérer comme fondamentalement révolutionnaire. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les auteurs analysent la position de l'Eglise lors de la révolution de 1789 et dans les luttes ouvrières du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils montrent bien l'utilisation conservatrice, faite par certains hommes politiques, de la religion. « Il faut confier à l'Eglise l'instruction primaire entièrement et sans réserve... Je demande que l'action du curé soit forte... parce que je compte beaucoup sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici pour souffrir ». Cette citation de Thiers (page 61) est typique de l'état d'esprit de l'époque. Les évêques, d'ailleurs, ne comprennent guère la nouveauté des rapports industriels, ni leur conséquence : la lutte des classes ». L'Eglise s'est trouvée étrangère et parfois hostile à la mutation sociale de son temps au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (page 112).

On ne comprend pas bien la volonté de F. Houtart et d'A. Rousseau en écrivant ce petit livre. Il est certes intéressant mais n'apporte rien de neuf.

*Jean Beaufays.*

★

**DUBOIS A. L'enseignement rénové.** Paris-Bruxelles, Nathan-Labor, 1972, 100 pp.

L'ancien ministre de l'Education nationale qui prit la responsabilité d'engager notre enseignement dans la voie de la rénovation explique les motifs qui l'amènèrent à prendre cette décision ainsi que les grandes lignes du nouveau système.

Le principe de ce petit livre est heureux : après être sorti de charge, un ministre expose la gestion du département qu'il a quitté.

Il faut bien reconnaître que l'enseignement traditionnel est mauvais : par ses méthodes et son contenu, il ne répond pas à la mission qui lui est assignée. Mission d'ailleurs bien vague ! Programmes et méthodes sont donc changés. Il s'agit de favoriser le progrès au lieu de refouler après l'échec éventuel.

Il est encore trop tôt pour juger les résultats de cette entreprise.

*Jean Beauvais.*

★

**BONANATE Luigi. La politica della dissuasione. La guerra nella politica mondiale.** Publication de l'Institut de Science politique de Turin. Editions Giappichelli, 1971, 429 pp.

★

**Demokratie und Verwaltung (Démocratie et Administration).**  
25 Jahre Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer. Série de la Hochschule Speyer. Cahier 50. Berlin, Duncker und Humblot, 1972, 682 pp.

Ce volume rassemble les communications de nombreux spécialistes à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer.

Les exposés sont regroupés en trois grandes parties :

- I. L'aspect historique et systématique.
- II. L'administration dans l'Etat et la société.
- III. Bases et structures de l'administration.

★

**FERIN J., LECART Cl., MEULDERS M. TH., HEYLEN U. Libéraliser l'avortement.** Collection Parents d'Aujourd'hui - Centre de perfectionnement pour Parents et Educateurs (E.P.E.). Gembloux, Duculot, 1972, 184 pp.

Objet tantôt de « livres blancs », tantôt de « livres noirs », l'avortement est une des derniers tabous à avoir fait son entrée sur le forum de l'opinion publique.

Situé au carrefour des grands clivages idéologiques, l'avortement constitue désormais, avec les prisons, la drogue ou les luttes féministes, un des sujets favoris des mass-media et des tribunes politiques. Le problème interpelle désormais

chaque conscience. Mais comment se faire une opinion personnelle quand la charge émotionnelle et la pression des idéologies faussent le plus souvent l'approche objective du problème ?

Dans cet ouvrage, deux médecins, une juriste et un moraliste dégagent les données essentielles du problème par approches convergentes et complémentaires. Leur propos n'est pas de prendre position à la place du lecteur mais de faire voir à celui-ci l'enjeu véritable du débat actuel sur la libéralisation de l'avortement.



**GERMANI Gino. Politique, société et modernisation.** Collection « Sociologie nouvelle, section Théories ». Gembloux, Editions J. Duculot, 1972, 205 pp.

L'ouvrage réunit plusieurs textes dont l'unité est assurée par une même thématique et une même préoccupation : comment comprendre des réalités aussi complexes et mouvantes que celles des sociétés dites en voie de changement ou de transition ? Par delà les obstacles institutionnels auxquels se heurte la mobilisation politique des masses, l'auteur s'attache à dégager les étapes de l'accession d'une société politiquement traditionnelle à une forme d'Etat évoluée.

Ecrits originellement en espagnol et en italien, ces textes ont été remaniés par l'auteur en vue de la présente édition. Celle-ci constitue une synthèse originale d'un auteur traduit pour la première fois en français.



**Institut belge des Sciences administratives. Actes du colloque sur les aspects institutionnels, juridiques et déontologiques de l'informatique.** Bruxelles, 14 et 15 mai 1971. Organisé sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de la Fonction publique.



**Belgisch Instituut voor Bestuurwetenschappen. Handelingen van het colloquium over de institutionele, juridische en deontologische aspecten van de Informatiek.** Brussel, 14 en 15 mei 1971. Georganiseerd onder de hoge bescherming van de Heer Minister van het Openbaar Ambt.



**ABDEL-MALEK A., BELAL A.A., HANAFI M. Renaissance du monde arabe.** Collection « Sociologie nouvelle. Série Situations 1./2./3. ». Gembloux, Editions J. Duculot, 1972, 552 pp.

Ce volume réunit les communications parfois remaniées faites à la session d'études organisée par l'Université de Louvain en 1970 et consacrée à la renaissance du monde arabe envisagée sous trois angles principaux :



- socio-économique, y compris les expériences d'édification nationale ;
- socio-culturel : analyse de la tradition — analyse des modernismes ;
- socio-politique : la problématique du socialisme, la modernisation socio-politique, les voies de l'unité arabe.



**WIGNY Pierre.** *La troisième révision de la Constitution.* Bruxelles, Ets. Emile Bruylant, 1972, pp. 452 pp.

La troisième révision de la Constitution touche aux fondements de notre droit public. Le présent ouvrage en explique les motifs, en expose l'historique et en commente la portée.

Cette étude est faite pour chaque article révisé. Elle est étendue aux dispositions qui étaient comprises dans la déclaration et qui n'ont pas été amendées. Pour celles-ci, il faut expliquer les raisons pour lesquelles tout changement a été refusé. Si seul le temps a manqué à la Constituante, on doit rechercher dans quelle mesure les réformes, non seulement nécessaires, mais aussi unanimement souhaitées peuvent être accomplies par le législateur ordinaire.

Toutes ces recherches particulières nourrissent une réflexion profonde sur la nature, l'originalité, voire le caractère exceptionnel de notre droit public. Au moment où celui-ci est modifié sur ses points importants, il est essentiel de connaître la volonté exacte et les motivations du constituant pour éviter une mauvaise interprétation, une application inexacte des réformes accomplies.



**La politique régionale du Marché Commun.** Louvain, Centre d'Etudes européennes — Université Catholique de Louvain — Bruylant-Vander, 1971, 218 p.

*Titre préliminaire :* La politique régionale dans la perspective communautaire, par M.C. Colonna Di Paliano.

*Titre I :* De l'économie régionale à l'économie supranationale.

*Titre II :* — Les aspects sociaux du développement régional dans le Marché Commun, par Monsieur le Ministre G.M.J. Veldkamp.

*Titre III :* Les problèmes structurels du développement régional dans le Marché Commun, par Monsieur le Professeur J.L. Quermonne.

*Titre IV :* Table ronde sur la politique régionale du Marché Commun.

Introduction par M. J.G. Renauld.



**RACINE Nicole et BODIN Louis.** — *Le parti communiste français pendant l'entre-deux-guerres.* Coll. Textes et Documents de Sciences sociales, série Archives de notre Temps — 2, Paris, A. Colin et Fondation nationale des Sciences politiques, 1972, 310 p.

En dépit de l'intérêt qu'il suscite, le Parti communiste français continue, du moins pour certaines périodes de son histoire, d'être mal connu. Cet ouvrage,

composé pour l'essentiel de textes extraits des publications officielles du parti, se propose d'éclairer la politique des communistes pendant l'entre-deux-guerres, ainsi que les différentes formes de leur activité et leurs principaux débats idéologiques.

A travers ces textes, trois phases de l'histoire du Parti communiste sont retracées : la naissance, la « bolchévisation », la participation au Front populaire. Chaque groupe de documents est précédé d'une introduction et l'ensemble de l'ouvrage est accompagné d'une chronologie.



**LERETAILE Louis.** — *Les choix budgétaires.* Coll. Dossiers Thémis, série Economie financière et finances publiques. Paris, Presses universitaires de France, 1972, 96 p.



**DUFFAR Jean.** — *Les forces politiques en Thaïlande.* Publications de l'Université de Paris I — Panthéon — Sorbonne, série Science politique — 2. Paris, Presses Universitaires de France, 1972, 180 p.

La guerre du Vietnam, sa durée, son enjeu et ses conséquences contribuent à faire oublier les autres Etats d'Extrême-Orient et particulièrement la Thaïlande, dont l'importance dans la politique de cette région est souvent méconnue en France.

Entre la Malaisie, la Birmanie, le Laos et le Cambodge, à une demi-heure de vol du Vietnam et de la Chine continentale, ce royaume d'environ 30 millions d'habitants abrite quelque 45.000 hommes de troupe américains et de très puissantes bases militaires.

Quel sera l'avenir de ce pays menacé par la rébellion aux frontières, la subversion à l'intérieur et qui doit simultanément faire face aux revendications violentes des minorités et aux conséquences économiques et sociales d'une démographie en expansion rapide ?

La lecture de l'ouvrage conduit à cette question mais l'auteur montre qu'il existe également des forces de stabilité car le peuple, profondément bouddhiste, respectueux des traditions et des pouvoirs établis, est très attaché à son jeune souverain, qui paraît cristalliser sur sa personne le plus large consensus : l'avenir du pays repose aussi sur le charisme du Roi.



**LEMOYNE DE FORGES Patricia et Jean Michel.** *Aspects actuels de l'administration parisienne. La police dans la région parisienne, La réalisation du Marché de Rungis.* Coll. Travaux et Recherches de l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris, série Science Administrative — 3. Paris, Presses universitaires de France, 1972, 184 p., bibliographie.



**L'HERITEAU Marie-France.** — **Pourquoi des entreprises publiques?**  
Coll. Dossiers Thémis. Paris, Presses universitaires de France, 96 p.

La raison d'être des entreprises publiques doit être recherchée dans une analyse d'ensemble du système économique, de son fonctionnement et de son évolution. Il faut donc se référer aux trois grands courants de pensée concernant les économies capitalistes, la conception néo-classique, la conception dite « globale » et la conception marxiste pour rechercher les éléments d'une théorie replaçant les entreprises publiques au sein du système économique.

L'auteur conclut qu'empiriquement les transformations apportées au secteur public peuvent être regroupées autour de deux thèmes : les changements dans la configuration du secteur public et les changements dans le rôle qui lui est attribué. Elle analyse quantitativement la place des entreprises publiques dans l'économie française et dans la C.E.E.

L'auteur, par la publication de plusieurs documents, rend également compte d'analyses de l'appropriation publique des moyens de production et de l'évolution des entreprises publiques.

*Michèle Scohy-Goethals.*

★

**CRAENEN Godelieve, DEWACHTER Wilfried, LISMONT Edith.**  
— **De Belgische Grondwet van 1831 tot heden.** Centrum voor Politieke Studiën. Leuven, Acco, 1971, 103 blz.

Il s'agit d'un document contenant la Constitution belge et les diverses modifications qui y furent apportées. Textes en français et en néerlandais. Tableaux des articles modifiés et abrogés et dates des réformes.

★

**CRAENEN Godelieve.** — **Verdragteksten over Rechten en Vrijheden**  
**Instituut voor Constitutioneel Recht en Centrum voor Politieke**  
**Studiën.** Leuven, Acco, 1971, 103 blz.

Document en français et en néerlandais contenant : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (et les protocoles additionnels), la Charte sociale européenne, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

★

**DEWACHTER Wilfried.** — **Carte politique de la Belgique. Atlas**  
**des élections législatives du 31 mars 1968.** Editions scientifiques  
Erasmus (Anvers), Centrum voor Politieke Studiën (K.U.L.), Insti-  
tut Cartographique Européen (Bruxelles), 1970, 79 pages dont 21  
cartes, bibliographie.

De Smet, Evalenko et Fraeys nous avaient donné d'admirables instruments de travail en publiant en 1958 leur Atlas des Elections belges 1919-1954.

Depuis lors, aucun auteur de qualité ne s'était aventuré dans la publication des compléments, encore moins dans la critique de la configuration politique belge.

Wilfried Dewachter vient de combler cette lacune avec beaucoup de clarté par la publication de la Carte politique de la Belgique en se fondant sur les élections de 1968.

Entre la période d'après la seconde guerre mondiale et 1968 bien des choses ont changé, il faut en convenir. Le contexte politique, les forces politiques en jeu, les préoccupations philosophiques et politiques, les modes de vie, les structures démographiques, en se modifiant, ont transfiguré la représentation politique belge. L'appareil critique doit donc, cela va sans dire, tenir compte des nouveaux facteurs de changement.

L'auteur avait déjà démontré l'étendue de ses talents en 1967 en publiant son livre de 392 pages sur « De Wetgevende Verkiezingen als proces van machtsverwerving in het Belgisch politiek bestel ».

Le présent travail en est la synthèse graphique et cartographique.

La table des matières se passe de commentaires :

- I. Le refus de vote.
- II. La décision comme choix d'un parti.
- III. Les résultats dans l'arrondissement électoral de Bruxelles.
- IV. Des électeurs nuancent leur décision.
- V. Modifications par rapport aux élections précédentes.
- VI. Les majorités dans les cantons électoraux.
- VII. L'évolution du vote par parti depuis 1919.

L'auteur recherche donc au travers des élections la signification de la démocratie belge : abstentions, choix et clivages, évolutions. Il examine au passage ce qui constitue le point chaud de la politique belge, à savoir Bruxelles.

Présentation visuelle impeccable et rigueur cartographique.

*A. Philippart.*



### **CORNEVIN Marianne. — Histoire de l'Afrique contemporaine.** Volume de la Petite Bibliothèque Pavot, n° 193, 12.00 F.

L'histoire de l'Afrique contemporaine qui paraît aujourd'hui dans la Petite Bibliothèque Payot constitue le deuxième tome de l'histoire de l'Afrique de Robert et Marianne Cornevin. Alors que la première édition de 1964 et la deuxième de 1966 comprenaient un seul volume, les auteurs ont jugé nécessaire de scinder la troisième édition en deux volumes dont le premier paru en mai 1970 s'arrête à la deuxième guerre mondiale.

En raison de l'importance de ses tâches professionnelles Robert Cornevin a demandé à sa femme d'assumer seule la rédaction de ce deuxième volume.

Les souvenirs de son métier de médecin exercé entre 1943 et 1956 au Dahomey, en Algérie et au Togo ont laissé à Marianne Cornevin une sympathie qui ne s'est jamais démentie pour tout ce qui touche à l'Afrique. Les recherches documentaires qu'elle a constamment poursuivies depuis 1956 pour les travaux historiques publiés par Robert Cornevin l'ont conduite à maîtriser progressivement une information considérable, de source anglaise et allemande aussi bien que française. Cette connaissance de l'Afrique acquise à la fois sur le plan pratique et théorique lui a permis de nous donner ici une œuvre absolument

originale qui n'a pour le moment aucun équivalent, même dans la foisonnante production anglo-américaine.

Le deuxième conflit mondial a joué dans le processus de la décolonisation un rôle tellement important que l'auteur a tenu à consacrer le quart de l'ouvrage à l'Afrique avant 1945 en insistant sur les diversités régionales. Les grands courants idéologiques de l'avant-guerre sont analysés dans le chapitre 1 et groupés en trois catégories: Bible et panafricanisme dans l'Afrique noir anglophone, Droits de l'homme et négritude dans l'Afrique noire francophone, Islam et panarabisme dans l'Afrique méditerranéenne. Les répercussions économiques, sociales et politiques de la guerre sont exposées dans le chapitre 2 avec une précision qui surprendra beaucoup de lecteurs, parfaitement ignorants jusqu'ici de la teneur et de l'importance des revendications nationalistes exprimées avant et pendant la guerre en Afrique et tout particulièrement en Afrique du Nord.

Longtemps abusée par une information orientée en fonction des intérêts des puissances coloniales, une fraction de l'opinion pense, en toute bonne foi, que les indépendances africaines et surtout les premières, celles du Maroc, de la Tunisie et du Ghana (1956 et 1957), ont été le résultat de la seule générosité française ou britannique. Encore aujourd'hui, les tenants du mythe de la décolonisation refusent d'admettre que le point de vue du colonisé ne peut correspondre avec celui du colonisateur et ils contesteront certains passages des chapitres 4 et 5 où est mise en évidence l'importance de l'initiative du colonisé face au colonisateur. D'autres jugeront sans doute que la mise en valeur systématique de la face africaine des événements permet une interprétation vraiment nouvelle de la période 1945-1965, traitée en trois parties: « l'immédiat après-guerre » (1945-1947), « de l'indépendance de l'Inde à la Conférence de Bandung » (1947-1955), « Marche à l'indépendance de l'Afrique au nord du Zambèze » (1956-1965).

Le chapitre 6 traite du « Bastion blanc de l'Afrique australe »; il donne d'intéressantes précisions sur ce que le tourisme ne voit pas en Afrique du Sud et sur le complexe réseau de sociétés financières et industrielles qui ont joué un rôle moteur déterminant dans l'évolution économique et politique de toute l'Afrique australe jusqu'au Katanga.

Le chapitre 7 évoque rapidement mais clairement les problèmes généraux de l'Afrique indépendante: économique, politique, et dernier chapitre: l'histoire détaillée de chacun des quarante états indépendants de l'Afrique traitées en quatre-vingts pages seulement. Mais on admirera la sûreté avec laquelle ont été choisies les situations ou les événements déterminants pour l'avenir et on y trouvera l'essentiel de ce qu'il faut connaître pour comprendre l'évolution si rapide et souvent si déconcertante du continent.

★

**DEKKERS René.** — Introduction au droit de l'Union Soviétique et des Républiques populaires. Coll. Etudes des pays de l'Est en collaboration avec le Centre national pour l'Etude des Etats de l'Est. Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, 1971, 2<sup>me</sup> édition, 176 p. 180 FB.

★

**PIVASSET Jean.** — Essai sur la signification politique du Cinéma.

L'exemple français de la libération aux événements de mai 1968.

Préface de Michel-Henry FABRE.

Paris, Editions Cujas, 1971, 637 p, bibliographie.

\*

**Droit Communal** — Commentaire permanent — Recueil de textes annexes. Coordinateur général: R. COSTARD.

Namur-Bruxelles-Heule, U.G.A., 1971.

\*

**Jean-Jacques ROUSSEAU, Du Contrat social et autres écrits politiques.** Présentation de R.G. Schwartzberg.

Paris, Seghers, 1971, 255 p. Coll. « Pour la politique », N° 1.

Encore une présentation de Rousseau, pensera-t-on. Il est vrai. Mais originale, cursive et qui ne distrait pas de l'essentiel puisque le but déclaré de la collection est de relire les grandes œuvres politiques et d'éprouver leur « valeur opératoire actuelle ». Sans doute R.G. Schwartzberg a-t-il choisi, pour le premier numéro d'une série qu'il faut souhaiter longue et éclectique, un auteur et un destin exemplaires dont l'actualité, au moins apparente, n'a jamais été démentie. Erreur. Deux siècles d'hommages polis, mêlés de pointes acérées, voltairiennes, et de référence obligatoire à ses œuvres n'ont pas entamé la puissance subversive du premier contempteur de la civilisation industrielle. De Voltaire à Maurras, de Benjamin Constant à Taine, les bourgeois ne s'y sont pas trompés. En 1794, Rousseau entre simultanément au Panthéon et au purgatoire. En démocratie aussi le mieux est l'ennemi du bien. L'utopie rousseauiste devient au XIX<sup>e</sup> siècle une « rancune de plébéien, pauvre, aigri » (Taine). Les socialistes lui reconnaissent accidentellement certains aspects positifs, mais lui reprochent son imprécision. De toute façon, la gauche comme la droite ne situent pas le débat sur le même plan.

Notre époque pourrait donc bien être la première depuis la Révolution française à redécouvrir Rousseau dans son unité originale. « Les Discours, l'Héloïse, l'Emile fondent une contre-culture » écrit R.G. Schwartzberg. Révolution de la nature, du sentiment et de l'éducation, tout cela postule la supériorité de l'homme naturel sur l'homme civilisé. Rousseau sait bien pourtant que le fleuve ne remonte pas à la source et que la seule solution acceptable est de réconcilier l'état de société et la liberté par le pacte social : la révolution culturelle trouve son prolongement dans la révolution politique. C'était trop pour les uns, insuffisant pour les autres. Aujourd'hui, on est en train de s'apercevoir qu'en dépassant la croyance bornée dans le « progrès des lumières », Rousseau ne s'est pas trompé sur le sens de l'histoire s'il s'est trompé de siècle pour le proclamer. Paradoxe amusant au temps des Encyclopédistes, utopie mystificatrice pour Marx, la « révolte régressive » de Rousseau cesse depuis peu d'être absurde. Cela s'est manifesté d'abord par des prises de conscience individuelles. Quand Freud critique la dérivation des instincts vers des fins productives, quand Reich ou Marcuse plaident l'établissement d'une société non répressive, pour ne citer que ceux-là, c'est chaque

fois une revanche de l'*homoludens* sur l'*homo faber*, de l'idéalisme sur le matérialisme, qu'il soit mécaniste ou dialectique, la revanche de Rousseau que personne ne pouvait comprendre lorsqu'il déclarait tout uniment que « chaque nouveau besoin forme de nouveaux fers ». Lanson ne croyait pas si bien dire en affirmant que Rousseau est « à l'entrée de toutes les avenues du temps présent ».

Reste à savoir quelles sont les chances d'une contre-culture et d'une contre-politique d'inspiration néo-rousseauiste telles qu'elles s'esquissent, par exemple, dans les mouvements de contestation américains et européens. La formule du pacte social se résume, on le sait, dans l'absolutisme de la volonté générale. Sans doute n'y a-t-il rien de plus libéral en principe que cet absolutisme-là. Mais le véritable problème consiste à garantir l'expression authentique de la volonté générale, sinon il ne semble pas à Rousseau lui-même qu'il y ait de milieu entre « la plus austère démocratie et le hobbisme le plus parfait ».

Utopie donc que la politique rousseauiste, excepté peut-être dans de très petites républiques fédérées. Tel était déjà le sentiment de Rousseau. Sans doute, dit R. Schwartzberg, mais pour la première fois l'utopie débouche sur la réalité. Les conditions techniques et sociologiques sont réunies pour l'exercice de la démocratie directe dans un grand Etat. Les mass media, qui ont fait du monde un « village planétaire », permettront d'organiser la consultation immédiate et simultanée de tous les citoyens et de garantir ainsi l'exercice d'une démocratie authentique et générale. Futurologie peut-être, mais non plus utopie : « deux siècles après, le Contrat devient le comble du réalisme en politique ».

Michel Brélaz.

\*

**BIRNBAUM Pierre et CHAZEL François. — Sociologie politique.**

2 tomes. Collection U2 n° 162 et 163, Paris, A. Colin, 350 pages + 410 pages.

L'un des grands problèmes méthodologiques qui se posent en politique est bien souvent celui de sélectionner — parmi la masse de publications — les quelques ouvrages qui lui seraient vraiment utiles. La collection U<sup>a</sup> présente à cet égard un effort remarquable.

Dans leur « Sociologie politique » Birnbaum et Chazel introduisent les textes les plus significatifs des grands auteurs.

Les documents sont classés logiquement selon un plan recouvrant les principaux domaines.

La première partie est consacrée aux orientations théoriques et à l'appareil conceptuel. Après des extraits de Durkheim et d'Almond, l'on en vient à T. Parsons pour qui tout système social doit être analogie de quatre points de vue distincts : adaptation, réalisation des fins, intégration et maintien des modèles de valeurs. La structure et la répartition du pouvoir sont abordés par Raymond Aron qui pense que la structure de la classe dirigeante contient en son sein la classe politique, catégorie dirigeante particulière. W. Mills lui ne manque pourtant pas de distinguer élite du pouvoir et classe dirigeante. Le premier volume s'achève par l'étude de la bureaucratie et des problèmes de son adaptation à l'environnement socioéconomique.



Le deuxième tome traite pour commencer des élections : facteurs sociaux et idéologiques du vote. Après un rappel du classique A. Siegfried, divers auteurs s'attachent au problème important des déterminants de la décision électorale. Plus intéressant nous a semblé le chapitre consacré à l'organisation interne et aux fonctions des partis politiques : P. Michels, M. Duverger, G. Lavau, S.M. Lipset, S. Rokkan s'affrontent ici pour le plus grand profit du lecteur.

Après l'examen des problèmes d'idéologie, le second volume s'achève par l'étude des questions spécifiques des pays en voie de développement. Ici presque tout est neuf. L'on ne saurait assez souligner l'intérêt de cet ouvrage. Les textes choisis sont très significatifs. L'on est en présence d'un travail qui retiendra l'attention de tous les politistes.

*Jean Beaufays.*

★

**MILZA Pierre. — Fascismes et idéologies réactionnaires en Europe. 1919-1945. Paris, A. Colin, 1969, 96 pages.**

Que ce petit dossier de « Sciences humaines » est bien fait ! Pierre Milza a réuni une quarantaine de textes particulièrement significatifs présentant les diverses facettes du fascisme italien, du national-socialisme et dans une troisième partie des autres idéologies réactionnaires.

Peu de mots du vocabulaire politique contemporain ont eu un succès aussi grand que le mot « fascisme ». « Né en Italie, dans un contexte bien déterminé, il sert aujourd'hui à désigner globalement toutes les tentatives des minorités, dirigeantes pour imposer aux masses un pouvoir fort, capable de conserver ou de restaurer leurs privilèges de classe ».

Il était bien temps spécialement à l'adresse des jeunes générations de rappeler ce que furent réellement ces fascismes. Deux voies s'ouvraient : une étude de plusieurs centaines de pages — et qui risquait de passer à côté du but — ou bien un choix bref de textes expressifs. L'auteur a choisi la seconde méthode, et avec quel bonheur.

L'extrait représentant l'expérience belge est tiré de « la révolution des âmes » de L. Degrelle.

Une chronologie, un lexique, des notices bibliographiques, d'une bibliographie sommaire et des « Orientations de recherches » complètent ce petit volume.

Conçu selon la technique des extraits d'auteurs devenue — rapidement — traditionnelle, ce dossier « Fascismes » est un instrument de travail qui sera très apprécié.

*Jean Beaufays.*

★

**SPAHEY Philippe. — L'élite politique péruvienne Collection: Encyclopédie Universitaire, Secion « Economie et Politique ». Paris, Editions universitaires, 1972, 242 p., bibliographie.**

Dans la société péruvienne contemporaine, la domination de l'oligarchie a fait place à un système où l'élite économique se différencie nettement des

dirigeants politiques, issus pour la plupart de la classe moyenne. Toutefois, ces changements réels n'ont pas modifié fondamentalement la société péruvienne. En effet, la répartition du pouvoir et de la richesse demeure très inégale et un accord tacite semble exister entre l'oligarchie et les dirigeants de la classe moyenne pour écarter les masses rurales du pouvoir et les priver ainsi du moyen de satisfaire leurs revendications les plus légitimes. En d'autres termes, l'élite politique n'a pas rempli sa mission essentielle qui est de diriger le développement du Pérou et cet échec a permis aux Forces Armées d'investir le pouvoir en octobre 1968.

Un apport universitaire de grande valeur à la connaissance de l'univers politique d'un continent qui, à l'heure du Chili et des Tupamaros, intéresse et déconcerte l'Europe.



**MARX Frédéric.** — *L'Administration locale en Grande-Bretagne.*

Collection : Dossiers Themis — Série « Systèmes administratifs comparés ». Paris, Presses Universitaires de France, 1927, 96 p.

L'existence d'une administration locale dont les compétences sont extrêmement étendues et dont les racines plongent dans les siècles d'Histoire est un des facteurs principaux qui contribuent à donner non seulement à l'administration de la Grande-Bretagne mais aussi à sa vie politique, son aspect original. Le pays est pour une grande part, sous un contrôle assez souple de l'administration centrale, non pas gouvernée, mais administrée par les autorités locales. L'étude de cette administration décentralisée est illustrée d'un certain nombre de textes législatifs de base.

*Michèle Scohy-Goethals.*



**URIBE-VILLEGAS Oscar.** — *Sociolingüística doctrinaria.* Coll.

*Sociolingüística.* 2<sup>me</sup> édition. Mexico, Editorial Libros de Mexico, 1971, 113 p., bibliographie.



**JULLIEN Claude.** — *Le suicide des démocraties.* Paris, Grasset, (1972).

Les démocraties occidentales sont menacées ; bien pis, elles sont entrées en agonie. Pourquoi ? Parce que, à en croire M. Jullien, elles ont « trahi » leur idéal : les droits fondamentaux qui avaient été promis au citoyen ne lui sont toujours pas accordés concrètement. La liberté et la justice pour tous ? Nous sommes loin de compte. Les exigences du travail moderne tuent les aspirations de l'homme à une vie plus humaine. Etc.

Quel régime politique résisterait à la comparaison qui serait faite avec les idéaux (et les illusions) qui animaient ses promoteurs ? Quelle église ? Quelle morale ? Quelle société ?

Notre régime politique est imparfait : qui le nierait ? Il pose des problèmes : quel régime n'en a jamais posé ? L'essentiel n'est-il pas que le nôtre ne soit pas (trop) statique et puisse évoluer, et que notre société ne soit pas radica-

lement « bloquée » ? M. Jullien écrit (p. 303) : « Toute une rhétorique permet aux démocraties occidentales de se donner bonne conscience en sauvegardant les apparences d'un certain libéralisme ». Nos démocraties, précisément, et c'est tout à leur honneur, n'ont pas « bonne conscience ». Et leur « libéralisme », si incertain qu'il soit aux yeux de M. Jullien est un des fragments d'une certaine idée de l'homme et de la société qui permet à l'Auteur d'écrire des livres incendiaires et partiiaux, qu'il n'aurait pas l'occasion ni même le goût d'écrire s'il vivait en l'un ou l'autre de ces régimes, cubain, vietnamien ou chinois, dont il semble apprécier si fort l'esprit et les réalisations.

Si mince qu'il soit à bien des égards, et si « formel », ce privilège est précieux, car il constitue la seule garantie de liberté que la société puisse accorder et doit accorder si l'on veut que le citoyen ait quelque chance de participer à l'élaboration de son destin et à l'édification de la Cité, dans toute la mesure de ses forces — qui sont maigres et incertaines. N'attendons pas plus de lui. Et méfions-nous des idéologues de la démocratie idéale : plus que ses adversaires déclarés, ils contribuent à détruire démocraties réelles.

*Léo Moulin.*



**LONGLEY Lawrence D., BRAUN Alan G.** — *The politics of social college reform.* New Haven, London, Yale University Press, 1972, XII-222 p.

Dans cette étude complète et scientifique, les auteurs examinent comment l'actuel système électoral fut établi, comment il travaille et comment il est aisément concevable qu'il puisse se tromper. Tout d'abord, ils détaillent les résultats des élections présidentielles de 1960 et 1968, chacune d'elles ayant mis en évidence une défaillance de l'actuel système électoral.

Ensuite, ils décrivent et estiment les différentes propositions de réforme et aboutissent d'une manière convaincante en faveur du projet de vote direct. Finalement, il reconstruisent prudemment les événements entourant les activités de réforme électorale dans les années 60, et qui laissaient prévoir un insuccès et démontrent les perspectives incertaines de réforme du collège électoral.

*Michèle Scohy-Goethals.*



**ARON Raymond.** — *Etudes politiques.* Collection : Bibliothèque des Sciences humaines - NRF. Paris, Gallimard, 1972, 565 p.

L'ouvrage rassemble des textes portant sur des thèmes hétérogènes qui n'ont, selon l'auteur lui-même, d'autre unité que celle de ses propres intérêts mais lui permet cependant de justifier la distinction de trois parties, Idées politiques, Politique à l'intérieur des Etats, Politique entre les Etats ; l'ensemble précédé de l'article Science et conscience de la société.

Ces différentes études partent du même projet, celui d'éclairer les problèmes que posent les péripéties de l'histoire contemporaine en les rapportant aux idées des philosophes classiques et aux systèmes de la science moderne.

*Michèle Scohy-Goethals.*



de **NORMAN d'AUDENHOVE, Philippe.** — **Intégration économique et monétaire européenne.** Collection : Centre d'Etudes européennes - Université Catholique de Louvain. Louvain, Vander - Bruxelles, Bruylant, 1972, 48 p.

L'analyse des causes actuelles de la crise européenne et des remèdes à adopter valut à son auteur, en 1971, le prix récompensant la contribution d'un jeune Européen à l'intégration de l'Europe. Il notait que « le problème fondamental n'est pas de résoudre pour l'Europe la crise des monnaies, mais de lui rendre des centres moteurs vitaux ».

Outre des mesures techniques telles la réduction des disparités structurelles des politiques économiques des pays membres, la coordination des politiques de crédit, la création de contingents de déficits pour pallier le risque budgétaire découlant des politiques financières différentes, l'Europe devra se rappeler l'importance de certains facteurs économiques précis qui sont les bases d'une Communauté fédérale : un système financier intégré, une mobilité des facteurs de production, une unicité du marché du travail, une aide sociale unique secondée par une autorité fiscale supra-étatique.

Résolue au plan des fondements économiques, l'Union monétaire devra démontrer sa maturité politique en s'affirmant au plan des actions politiques et surtout au niveau des initiatives et prises de position communautaire, en cessant de se considérer comme une fin pour les autres et en adoptant les instruments politiques les plus appropriés.

L'ouvrage est précédé d'une longue préface de M. Malfatti.

*Michèle Scohy-Goethals.*



**BOBBIO Norberto.** — **On Mosca and Pareto.** Collection : Travaux de Droit, d'Economie, de Sociologie et de Sciences politiques, n° 91. Genève, Librairie Droz, 1972, 78 p.

L'ouvrage comprend trois parties :

- Gaetano Mosca et la théorie des élites.
- La sociologie de Vilfredo Pareto dans ses lettres à Maffeo Pantaleoni.
- Introduction à la sociologie de Pareto.



**WEITZ Harold, CHILDS Marshalln, GLASSERMAN José.** — **An Approach to the Analysis of Resolutions of the Economic and Social Council.**

New York, United Nations Institute for Training and Research - Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche, 1972, 113 pp.

Au cours des dernières années on a pu constater dans les rouages des Nations

Unies le souci constant de promouvoir l'élévation du niveau de vie à travers le monde.

Le Conseil économique et social (Ecosoc) est au cœur de ces efforts et ses membres sont confrontés de plus en plus avec la complexité grandissante de leurs tâches et la complexité des solutions à proposer.

Pour répondre à cette situation, Unitar a préparé deux études sur le fonctionnement du Conseil en utilisant les techniques des sciences sociales contemporaines. La première de ces études « An Approach to the Analysis of Resolutions of the Economic and Social Council » vient d'être publiée.

Elle tend à développer une méthodologie pour comprendre les résolutions du Conseil économique et social et présente systématiquement le rôle et les activités actuelles du Conseil.



**Le nationalisme, facteur belligène.** Colloque des 4, 5, 6 mai 1971.

Collection : Institut de Sociologie. Centre de Sociologie de la Guerre. Etudes de Sociologie de la Guerre.

Bruxelles, Ets. Emile Bruylant, 1972, 387 p.

La sociologie de la guerre (ou polémologie) est ce chapitre de la sociologie dont l'objet est l'étude du phénomène social « guerre », entreprise avec l'idée de le comprendre, afin de pouvoir enrayer à temps son mécanisme infernal.

Le Centre de Sociologie de la Guerre a entrepris d'étudier certaines de ses structures et une d'entre elles est le nationalisme.

Le présent ouvrage reproduit les rapports qui ont été présentés au Colloque organisé les 4, 5, 6 mai 1971 par le Centre de Sociologie de la Guerre. Le nationalisme, a, au cours de ces trois journées d'études, été soumis à des éclairages fort différents.

Des politologues, des philosophes, des historiens, des polémologues, des juristes, des psychologues et des économistes se sont réunis pour rechercher ensemble pourquoi le nationalisme était un facteur belligène et quelles étaient, dans chacune des disciplines représentées, ses composantes les plus dangereuses.



**STEVENS Richard P. (ed.). — Zionism and Palestine before the Mandate: a phase of Western Imperialism. An Essay with a Selection of Readings.** Collection : Anthology Series n° 5. Beirut, The Institute for Palestine Studies ; Banglazi, University of Libya, 1972, XIII-153 p.



**PECHOTA Vratislav. — The Quiet Approach. A Study of the Good Offices exercised by the United Nations Secretary-General in the Cause of Peace. Collection : Unitar PS n° 6.**

New York, United Nations Institute of Training and Research, 1972, VI-92 p., bibliographie.

L'ouvrage analyse l'importance croissante de l'institution diplomatique relativement récente mieux connue sous le terme de « bons offices » du Secrétaire Général des Nations Unies.

